

# AUTORISATION DE PASSAGE EN CONVOIS SUR LA PISTE PRIVEE DE LA GARDIOLA

[ V202404/16 ]

- À placer sur la plage avant du véhicule de manière visible -

## 1) DECLARANT

Je soussigné : .....

Résidant à : .....

Téléphone : .....

Email : C.....

propriétaire, du **véhicule immatriculé** : .....

→ Largeur inférieure à 2 m et poids total à charge inférieur à 3,5 tonnes

Copie carte grise jointe à la demande :

Copie assurance jointe à la demande :

## 2) DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Demande à emprunter la piste de la Gardiolà dans le cadre des convois organisés et, par la présente, renonce à tout recours en responsabilité à l'encontre des propriétaires, la commune et le conseil départemental 06, pour les incidents pouvant survenir pendant le passage des convois sur la piste et pendant la période d'attente qui le précède (conformément aux conditions spécifiées au point 4, ci-dessous).

Date :

Signature :

## 3) AUTORISATION DELIVREE

Coaraze, le

**La Mairie** (signature et cachet)

L'autorisation peut être suspendue ou retirée en cas d'incidents.

Elle prendra fin, automatiquement, dès la réouverture de la RD 15 à la Pinea.

#### 4) MODALITES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Tant que les conditions normales de viabilité sont maintenues, la circulation et le stationnement sur la piste de la GARDIOLA, sur l'ensemble de l'itinéraire et sur la période, sera réglementé comme suit :

- Stationnement et dépassement interdits à tous les véhicules ;
- Vitesse des véhicules limitée à 15 km/h sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- Circulation interdite sur l'ensemble de l'itinéraire aux véhicules ;
  - De plus de 3,5t
  - De plus de 2 m de largeur
  - Aux camping-cars
- Circulation piétonne interdite sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- Circulation alternée en sens unique ;
- Circulation en convoi encadrée par véhicule guideur du Département 06 ;
- Le stationnement est interdit sur la route du Jouncas et du Prats pour maintenir une fluidité du trafic dans les deux sens, excepté pour les riverains ;
- **Circulation interdite les weekends et jours fériés.**

#### 5) HORAIRES : suivant tableau ci-annexé

(NB : Ces horaires pourront être ajustés au vu du retour d'expérience et des modalités d'encadrement des convois.)

Le respect des horaires de convois est impératif.

**En dehors de ces horaires toute circulation est interdite**, les accès seront fermés après le passage des convois.

#### 6) POINTS DE RASSEMBLEMENT

##### Sens Coaraze – Bendejun

**Tête du convoi (véhicule du Département 06) à l'entrée de la route du Jouncas sur la RD 15 ;**

File d'attente le long de la RD 15 en amont du carrefour.

Le portail est fermé par les services de l'ARD dès le passage du dernier véhicule.

##### Sens Bendejun - Coaraze

**Tête du convoi (véhicule du Département 06) au Portail du Moulin sur la RD 15 ;**

File d'attente le long de la RD 15 en aval du portail bleu.

Le portail est fermé par les services de l'ARD dès le passage du dernier véhicule.

**ANNEXE 1 : TABLEAU HORAIRE DES CONVOIS AUTORISES** – version 202404/09

(Ces horaires, dans les créneaux impartis, pourront être ajustés au vu du retour d'expérience et des modalités d'encadrement des convois.)

<b>MATIN</b>	<b>Sens Coaraze – Bendejun</b>			<b>Sens Bendejun - Coaraze</b>		
	Attente	Heure départ	Heure arrivée	Attente	Heure départ	Heure arrivée
Convoi 1		<b>6h</b>	6h20		<b>6h45</b>	7h05
Convoi 2		<b>7h15</b>	7h35		<b>7h45</b>	8h05
<b>SOIR</b>	<b>Sens Bendejun - Coaraze</b>			<b>Sens Coaraze - Bendejun</b>		
	Attente	Heure départ	Heure arrivée	Attente	Heure départ	Heure arrivée
Convoi 1		<b>17h15</b>	17h35		<b>18h</b>	18h20
Convoi 2		<b>19h</b>	19h20		<b>19h30</b>	19h50